



Union Nationale des Syndicats Autonomes

UNSA Santé-Cohésion Sociale - Pièce 0335

14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Tel : 01.40.56.43.64 / 49.63/56.88

E-mail : unsa-solidarite@laposte.net et syndicat-unsa-adm-centrale@sante.gouv.fr

Quand l'USAC rencontre l'UNSA...

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons pris connaissance il y a quelques mois de la décision de l'USAC de s'affilier à notre Confédération.

Plaisir et honneur, tant les administrateurs civils, corps d'élite de la République, ont toujours été les fers de lance du management républicain de la fonction publique d'Etat.

Satisfaction aussi, car au-delà de l'estime que nous portons à nos excellents camarades de la CFE-CGC, autant leur représentativité dans le secteur privé est indiscutable, autant elle ne l'est que fort marginalement dans la fonction publique de l'Etat, et que ce changement d'affiliation permet à l'inverse à l'USAC de s'adosser à une des deux ou trois premières organisations de la fonction publique d'Etat, pesant par exemple plus de 50 % de plus que la CGT ou la CFDT sur le strict périmètre des ministères.

Satisfaction de même, car sur le champ spécifique de nos ministères sociaux, l'UNSA avec 17 sièges sur 40 aux trois CTM, soit plus de 40 %, est un acteur incontournable du dialogue social et pourra accompagner avec force nos nouveaux camarades.

Satisfaction par ailleurs car le positionnement apolitique, réformiste et européen de l'UNSA en a fait le corps le plus représentatif des catégories A et A+ de la fonction publique.

Ce n'est pas par hasard si les syndicats majoritaires des directeurs d'hôpitaux, des commissaires de police, des proviseurs font partie de notre organisation. Ce n'est pas par hasard si sur notre champ les syndicats les plus représentatifs, (et très souvent majoritaires), (des médecins, pharmaciens, IASS, IJS, professeurs de sport, CEJ, IES, etc. sont membres de l'UNSA.

Et donc nous pourrions faire vivre un dialogue fructueux entre les administrateurs civils, trop souvent isolés, et nos représentants dans ces corps de A et de A+.

Satisfaction, mais aussi conscience de l'importance du travail à accomplir...

En effet, la crise économique débutée en 2008-2009, les préconisations de la Commission Européenne au regard de déficits budgétaires et d'un endettement jugés excessifs et à terme plus que préoccupants, ainsi que les attentes des milieux financiers, mettent les finances publiques sous tension et exigent à l'évidence une utilisation plus parcimonieuse des deniers publics. Dans ce contexte la raréfaction des postes d'encadrement induite tant par la RGPP, la REATE, la fusion des régions entraîne quasi mécaniquement une concurrence « par le haut », les « grands corps » redescendant aujourd'hui sur les fonctions d'encadrement des administrations centrales, faute de trouver aussi aisément qu'autrefois des postes plus prestigieux. De même la création du corps des administrateurs territoriaux et de l'INET raréfie par construction les carrières possibles des

administrateurs civils dans la fonction publique territoriale. Dans un ordre d'idée similaire se constate une raréfaction de facto des postes dans le privé, les établissements ou entreprises publiques, le recentrage de l'Etat sur ses missions régaliennes ne permettant plus que difficilement à nos collègues de faire état d'une expérience comparable à celles exigées dans le privé. Rajoutons à cela la volonté du gouvernement de fluidifier la haute fonction publique, conceptuellement tout à fait envisageable, mais qui de fait pèsera essentiellement sur les postes de débouchés des administrateurs civils, le recours à des contractuels étant beaucoup plus malaisé sur des postes techniques.

Dans ces conditions, l'UNSA partage totalement la volonté de l'USAC de défendre bec et ongles, comme elle l'a démontré au ministère de l'équipement, le quota de 50 % des postes de débouchés réservés aux administrateurs civils, quota déjà réduit par ailleurs en 2012, l'amélioration indiciaire du corps s'étant traduite par la baisse de 20 % de ce ratio.

Par ailleurs, au-delà d'une nécessaire revalorisation d'un corps qui décline constamment tant par rapport aux corps techniques issus de l'X que des dits « grands corps », au-delà de la nécessaire instauration d'une transparence aujourd'hui plus qu'opacifiée dans les attributions des postes à haute responsabilité, au-delà de notre volonté de faire du passage en cabinet ministériel un choix personnel, non motivé comme trop souvent aujourd'hui par la perspective d'une accélération de carrière, notre organisation partage pleinement la préoccupation de l'USAC de compenser (ou tout au moins de limiter autant que possible), les importantes pertes de rémunérations subies par nos collègues quand ils ne sont plus attributaires d'un emploi fonctionnel.

Ce sont, parmi d'autres, les débats essentiels que portera l'USAC.

Nous les y aiderons au maximum, et dans cette optique nous avons positionné dès aujourd'hui, sur nos candidats éligibles au CTM, une collègue administrateur civil, de manière qu'au-delà même de sa présence à la CAP ministérielle et à la CAPI, l'USAC puisse faire valoir inlassablement dans les débats par construction plus « politiques » du CTM, la voix de la désespérance d'un corps qui doit cesser de se vivre, comme aujourd'hui, comme en constante perte de vitesse.

Voter aujourd'hui USAC, c'est vous donner les moyens d'affronter sereinement l'avenir et de redonner à l'administrariat général le lustre que, corps de référence de la fonction publique, il doit sans tarder reconquérir...

L'USAC portera avec pugnacité ce débat.

L'UNSA l'y aidera de toutes ses forces.

Le 6 décembre 2018 – un seul choix,

Votez USAC-UNSA



Jean-Noël GALY

Secrétaire Général de l'UNSA Santé-Cohésion Sociale
Membre du Bureau de l'UNSA Fonction Publique
Membre du Bureau Confédéral de l'UNSA